

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **23 mai 2016**

Décision n° **CP-2016-0880**

commune (s) : Albigny sur Saône

objet : Equipement public - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain située 10, rue Jean Chirat et appartenant à Lyon Métropole habitat

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Crimier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 13 mai 2016

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mardi 24 mai 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Farih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, MM. Berthilier, Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : M. Brumm, Mme Frier.

Commission permanente du 23 mai 2016**Décision n° CP-2016-0880**

objet :	Equipement public - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain située 10, rue Jean Chirat et appartenant à Lyon Métropole habitat
service :	Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 10 mai 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Lyon Métropole habitat est propriétaire des parcelles cadastrées AC 102 et AC 103, situées 10, rue Jean Chirat à Albigny sur Saône.

Cet organisme de logement social a réalisé, sur la parcelle cadastrée AC 103, un programme de logements et commerces.

Lyon Métropole habitat ayant obtenu des subventions de l'Etat et de diverses collectivités locales et territoriales pour la réalisation dudit programme sur cette parcelle, il céderait, à titre gratuit, la parcelle cadastrée AC 102 à la Métropole de Lyon.

Cette acquisition s'effectuerait pour la réalisation d'une place publique prévue dans le cadre du projet d'aménagement du centre Bourg d'Albigny sur Saône.

Aux termes du projet d'acte, la Métropole acquerrait, à titre gratuit, une parcelle de terrain d'une superficie de 2 294 mètres carrés, libre de toute location ou occupation, cadastrée AC 102, située 10, rue Jean Chirat à Albigny sur Saône ;

Vu ledit dossier ;

Vu les termes de l'avis de France domaine du 11 janvier 2016, figurant en pièce jointe ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition par la Métropole de Lyon, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain cadastrée AC 102 d'une superficie de 2 294 mètres carrés, située 10, rue Jean Chirat à Albigny sur Saône et appartenant à Lyon Métropole habitat, dans le cadre de la réalisation d'une place publique.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains, individualisée sur l'opération n° OP06O2507, le 21 mars 2016 pour la somme de 2 210 000 € en dépenses.

4° - Cette acquisition gratuite fera l'objet de mouvements comptables suivants :

- pour ordre en dépenses : compte 2111, fonction 01,
- pour ordre en recettes : compte 1328 - fonction 01.

5° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2016 - compte 23151 - fonction 515, pour un montant de 5 800 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 24 mai 2016.